



République Française
Département de la Moselle
MAIRIE DE BERLING
2, place de l'église
57370 BERLING
☎ : 03.87.08.02.34
mairie@berling.fr

DECISION N° 2022 / 02

Etablie conformément à la délibération du 25 juin 2021 adoptant la nomenclature budgétaire M57 et déléguant au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres.

DECISION MODIFICATIVE : BUDGET 2022

NOUS, MAIRE DE LA COMMUNE DE BERLING,

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 du 1^{er} janvier 2015,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2021 m'autorisant à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel)

DECIDONS

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, étant insuffisants, de procéder au réajustement des comptes suivants :

	Article/chapitre à débiter (-)	Montant	Article/chapitre à créditer (+)	Montant
Fonctionnement	6061 fournitures non stockables	500.00€	65311 Indemnités de fonction	500.00€

La présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors du prochain Conseil Municipal et sera inscrite au registre des délibérations de la commune.

Fait à Berling, le 12 décembre 2022
Le Maire,

Ernest HAMM



Le Maire sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public peuvent désormais déposer leurs recours par voie dématérialisée via l'application Télérecours depuis le site <http://www.telerecours.fr/>.

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture et

publication le 13/12/2022

Sous préfecture de Sarrebourg

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 13/12/2022

057-215700642-20221213-2022_55-BF